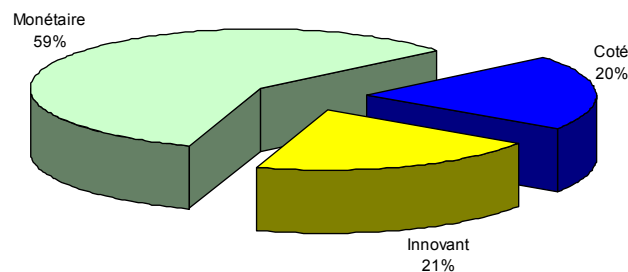


Synthèse au 30 juin 2002

Le FCPI OTC Innovation 1 a été officiellement constitué au mois de décembre 2001. Les fonds collectés et gérés s'élèvent à près de 15 M€ (droits d'entrée inclus).

Conformément à la politique d'investissement annoncée, 60% minimum de l'actif sera investi en actions non cotées de sociétés françaises, reconnues comme innovantes par l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche). Au 30 juin 2002, quatre prises de participation ont été conclues dans des sociétés technologiques et de services disposant d'un fort potentiel de croissance (cf. infra *Analyse du portefeuille...*).

OTC Innovation 1



Le solde de l'actif est confié sous mandat de gestion à la société Tocqueville Finance, et plus particulièrement à Marc Tournier. Ces 40% seront investis en titres cotés selon la méthode « Value », à savoir constituer un ensemble diversifié de titres présentant de forts potentiels dus à des décotes importantes ou des situations « spéciales » (retournement, OPA, OPR...). Au 30 juin 2002, environ la moitié des fonds gérés par Tocqueville Finance a été investi. A cette même date, alors que le CAC 40 est en recul de 15.7% depuis le début de l'année, les valeurs sur lesquelles Tocqueville Finance s'est positionnée ont un rendement global positif.

Analyse du portefeuille de valeurs « innovantes »...



- **Date d'investissement** : Mars 2002
- **Capital détenu** : Environ 10%
- **Activité** : Distributeur de films en VoD
- **Dirigeant** : Maxime Japy
- **Date de création** : 2000
- **Siège social** : Paris
- **Signe particulier** : Connaît depuis longtemps le réseau de distribution vidéo « classique »
- **Site web** : www.moviesystem.com

Moviesystem développe, en Europe, un réseau de distribution unique de films en Vidéo à la Demande (VoD). Pour cela, la société s'appuie notamment sur son expertise technologique en matière de diffusion sécurisée haut débit et sur son savoir-faire en matière de gestion des droits cinématographiques.

A la connaissance technique s'ajoutent un catalogue de plus de 1000 films et des accords exclusifs avec Pathé et Europa Corp. (société de production de Luc Besson). Un récent partenariat signé avec Noos concrétise le professionnalisme de Moviesystem tant en terme de gestion numérique des œuvres cinématographiques qu'en terme de maîtrise des technologies appropriées (notamment en matière de streaming).

Au titre de son 2^e exercice clos fin 2001, la société a atteint l'équilibre d'exploitation.



- **Date d'investissement** : Mai 2002
- **Capital détenu** : Environ 6%
- **Activité** : R&D et vente de solutions techniques pour la téléphonie mobile (sonneries, logos, musique)
- **Dirigeant** : Stéphane Bohbot
- **Date de création** : 1998
- **Siège social** : Paris
- **Signe particulier** : La technologie est reconnue et protégée par des brevets internationaux
- **Site web** : www.digiplug.com

Digiplug développe, dans le domaine de la téléphonie mobile, des applications logicielles liées aux transferts de données audio et image, compressées et sécurisées. La société a su se rendre indispensable aux différents acteurs du multimédia mobile: producteurs ou gestionnaires de contenu, opérateurs télécoms ou fabricants de matériels. L'offre produit de la société s'organise autour de trois pôles principaux : DigiMedia, DigiTech et DigiRights.

DigiMedia est une plateforme sur laquelle sont disponibles sonneries et logos, revendus par les opérateurs et les portails via le téléphone ou Internet. Bouygues, Orange, SFR, Vodafone ou Yahoo!Mobile... sont autant de grands comptes qui utilisent DigiMedia. Grâce à des accords avec la SACEM ou Vivendi Universal, Digiplug anticipe et gère dès à présent les problèmes de propriété intellectuelle.

DigiTech commercialise les technologies nécessaires à ces applications. Des partenariats avec des fabricants de semi-conducteurs prestigieux (comme le japonais Rohm) sont signés afin d'intégrer la solution Digiplug sur les puces des nouveaux terminaux.

DigiRights est une offre qui vise à gérer les droits d'auteurs afférant aux éléments téléchargés, même quand ces derniers ne sont pas vendus par DigiMedia. Elle sera mise en place en collaboration avec les autorités compétentes de chaque pays.



- **Date d'investissement** : Mai 2002
- **Capital détenu** : Environ 2,5%
- **Activité** : Agence de voyages en ligne
- **Dirigeant** : Roland Coutas
- **Date de création** : 1995
- **Siège social** : Paris
- **Signe particulier** : Parmi les leaders européens
- **Site web** : www.travelprice.com

Travelprice.com propose aux particuliers et aux voyageurs d'affaires une large gamme de produits et de services liés à l'univers du voyage. Le client peut, par Internet, acheter aussi bien son billet d'avion pour un déplacement professionnel que son séjour « tout compris » dans un club de vacances à l'autre bout du monde.

Afin d'être plus qu'un « catalogue de numéros de vols » Travelprice.com élabore son propre contenu éditorial et gère l'exécution de la commande du début à la fin. Son centre d'appels et ses technologies Internet (site optimisé, voix sur IP, discussions en ligne...) constituent par ailleurs d'importants actifs.

La société qui dispose aujourd'hui de fortes parts de marché, notamment en France, en Espagne et en Italie, a réalisé un volume d'affaires en 2001 de 68 M€ contre 31 M€ en 2000, soit une progression de +119%.



- **Date d'investissement** : Juin 2002
- **Capital détenu** : Environ 10%
- **Activité** : R&D et vente d'appareils de préparation d'échantillons pour la chromatographie et la purification
- **Dirigeant** : Pierre Marchais
- **Date de création** : 1999
- **Siège social** : Le Plessis Robinson (92)
- **Signe particulier** : La technologie permet gains de temps et économies de solvant
- **Site web** : www.bionisis.com

Bionisis développe, produit et commercialise des solutions nouvelles pour les séparations analytiques et préparatives à haute performance et à haut débit. Les industries pharmaceutiques, chimiques, agro-alimentaires et de l'environnement ont de plus en plus d'analyses à réaliser pour leurs recherches, leurs validations de matières premières, le contrôle des rejets. Bionisis leur permet d'analyser jusqu'à 96 échantillons simultanément, en un temps très court et à moindre coût.

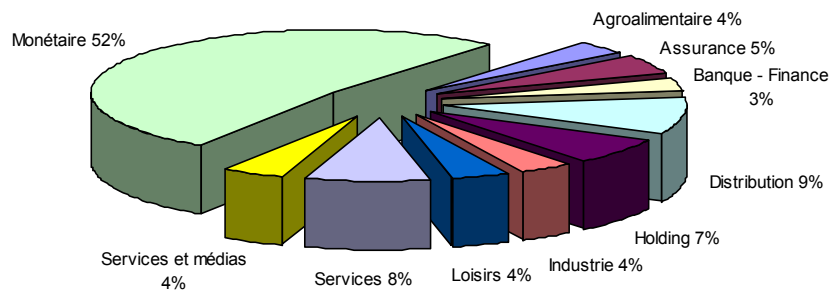
Une première version -l'OPLC 50- est déjà commercialisée auprès de la cosmétique. Grâce aux fonds apportés, la société va développer trois versions nouvelles adaptées à la recherche médicale dans le domaine du protéome.

Le développement de la protéomique (plusieurs dizaines de milliards d'interactions possibles entre les protéines à étudier) entraîne de gros besoins dans ce type de matériels aussi bien pour l'analyse que pour la purification. L'OPLC offre une bonne réponse à ces besoins.

Analyse du portefeuille de valeurs cotées...

Entre un environnement économique d'attentisme et des marchés boursiers chaotiques, cette gestion orientée sur le moyen-long terme s'inscrit parfaitement dans la philosophie de prudence d'OTC Innovation 1. Les diversifications sectorielle (ci-dessous) et géographique (France, Belgique, Suisse...) sont particulièrement soignées. Le portefeuille, composé aujourd'hui de 12 valeurs, reste fidèle à la stratégie « Value ».

Portefeuille de valeurs cotées



Valeur liquidative au 28 juin 2002 : 15,06 €

soit + 0,4% (hors prise en compte de la réduction d'impôt)

Prochaine lettre d'information semestrielle : janvier 2003

Retrouvez toutes ces informations sur notre site Internet : www.otcam.com

Responsable de la publication : Jean-Marc Palbon

Aspect réglementaire

Certaines modifications ont été apportées au Règlement et à la Notice d'information d' OTC Innovation 1
Ces modifications sont les suivantes :

1. Clôture de la Période de Souscription d'OTC Innovation 1

L'article 6.5.1 du Règlement d'OTC Innovation 1 prévoit la possibilité pour la Société de Gestion de clôturer la souscription du Fonds par anticipation.

En application de l'article 6.5.1 du Règlement, la Société de Gestion a décidé de clore par anticipation la période de souscription d'OTC Innovation 1 au 30 juin 2002.

2. Premier Exercice Comptable d'OTC Innovation I

L'article 18 du Règlement d'OTC Innovation 1 dispose actuellement :

"La durée de l'Exercice Comptable est de douze (12) mois, du 1er avril au 31 mars. Par exception, le premier Exercice Comptable commence dès la date de l'attestation de dépôt des fonds et se terminera le 31 mars 2003. Le dernier Exercice Comptable se terminera à la liquidation du Fonds."

Afin de fournir aux souscripteurs une information plus lisible pour l'année 2002, il a été décidé de réduire le premier Exercice Comptable au 31 décembre 2002. L'article 18 du Règlement d'OTC Innovation 1 est donc modifié comme suit (les modifications apparaissent en gras) :

"La durée de l'Exercice Comptable est de douze (12) mois, du 1er avril au 31 mars. Par exception, le premier Exercice Comptable commence dès la date de l'attestation de dépôt des fonds et se terminera le **31 décembre 2002**. Le dernier Exercice Comptable se terminera à la liquidation du Fonds."

3. Méthodes de valorisation de l'actif coté d'OTC Innovation 1

L'article 10.1 du Règlement d'OTC Innovation 1 indique actuellement :

"De façon à déterminer les « Valeurs Liquidatives » des parts A et B, le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés en Euros sur un marché réglementé sont évalués sur la base du premier cours inscrit au jour de l'évaluation.
- Les titres cotés sur un marché réglementé dans une autre devise que l'Euro sont évalués sur la base du premier cours inscrit au jour de l'évaluation converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de Fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation."

Afin de mettre les méthodes d'évaluation de l'actif coté en conformité avec les recommandations de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), association professionnelle à laquelle adhère OTC Asset Management, il a été décidé de modifier comme suit les règles d'évaluation de l'actif coté d'OTC Innovation 1 (les modifications apparaissent en gras) :

"De façon à déterminer les « Valeurs Liquidatives » des Parts A et B, le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés en Euros sur un marché réglementé sont évalués sur la base **de la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de l'évaluation (jour d'évaluation inclus)**.
- Les titres cotés sur un marché réglementé dans une autre devise que l'Euro sont évalués sur la base du premier cours inscrit au jour de l'évaluation, converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de Fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Des décotes pourront être par prudence appliquées à la valorisation des titres français et étrangers admis sur un marché réglementé, notamment lorsque (i) le montant des transactions réalisées sur le marché concerné est très réduit, (ii) lorsque le titre concerné fait l'objet d'une volatilité importante, ou (iii) lorsque les titres détenus par le Fonds font l'objet d'un engagement de ne pas céder ("lock-up"), ou d'une restriction réglementaire ou contractuelle."

LA NOTICE D'INFORMATION ET LE REGLEMENT D'OTC INNOVATION 1 MODIFIES SONT A LA DISPOSITION DES PORTEURS DE PARTS ET LEUR SERONT ADRESSES SUR LEUR DEMANDE